



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue par visioconférence, lundi le 2 novembre 2020 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absent à cette séance :

Siège #2 - Bruno Giguère

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-11-196

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 04 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 06 - LÉGISLATION**

06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 421-20 « Projet de règlement décrétant une dépense de 167 255 \$ et un emprunt de 167 255 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019 »

06.02 - Résolution adoption du projet de règlement no 421-20 décrétant une dépense de 167 255 \$ et un emprunt de 167 255 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019

06.03 - Adoption du règlement no 420-20 « modifiant le règlement de zonage no 314-07 »

06.04 - Adoption du règlement no 411-20 aux fins de modifier le règlement no 312-07 « plan urbanisme »

06.05 - Adoption du règlement no 412-20 aux fins de modifier le règlement no 313-07 intitulé « règlement relatif aux permis et certificats »

06.06 - Adoption du règlement no 413-20 aux fins de modifier le « règlement de zonage »

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

07.01 - Résolution pour l'acceptation finale des travaux de pavage 2019 sur le Rang Cumberland et la rue Turcotte

07.02 - Dépôt des états comparatifs

07.03 - Résolution acceptation du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021

07.04 - Résolution adoption des prévisions budgétaires de la Régie des Etchemins

07.05 - Résolution acceptation états financiers 2019 Office d'habitation

07.06 - Résolution TECQ 2019-2023

07.07 - Résolution - Programme de soutien aux politiques familiales municipales

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

08.01 - Résolution acceptation de la modification à l'Entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins pour 2021

08.02 - Résolution pour autoriser Claude Mathieu à évaluer le projet de transformation de l'église

09 - TRAVAUX PUBLICS

10 - RESSOURCES HUMAINES

11 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

11.01 - Résolution acceptation entente entraide incendie Ville Beauceville

12 - LOISIRS

13 - VARIA

13.01 - Dépôt lettre Claude Mathieu - projet église

13.02 - Résolution acceptation travaux supplémentaires 14e Rang Est

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 2 novembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-11-197

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 5 octobre 2020, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-11-198

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er octobre 2020 et le 31 octobre 2020 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés pour un total de déboursés de deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante dollars et sept (2 882 850.07\$) ainsi que les dépôts salaires pour un total de seize mille deux cent quatorze dollars et soixante et un (16 214.61\$) en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 2 novembre 2020.

06 - LÉGISLATION

2020-11-199

**06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 421-20 «
Projet de règlement décrétant une dépense de 167 255 \$ et
un emprunt de 167 255 \$ pour consolider le déficit
accumulé au 31 décembre 2019 »**

Avis de motion au règlement no 421-20 « Règlement décrétant une dépense de 167 255 \$ et un emprunt de 167 255 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019 »

Je, soussigné conseiller, M. Maxime Veilleux, donne avis de motion que le règlement no 421-20 ayant pour objet d'emprunter une somme de 167 255 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020 et sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2020-11-200

**06.02 - Résolution adoption du projet de règlement no 421-
20 décrétant une dépense de 167 255 \$ et un emprunt de
167 255 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31
décembre 2019**

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 novembre 2020;

Il est proposé par le conseiller M. Maxime Veilleux;
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le projet de règlement no 421-20 suivant :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq dollars (167 255 \$) pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq dollars (167 255 \$)** sur une période de quatre (4) ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2020-11-201

06.03 - Adoption du règlement no 420-20 « modifiant le règlement de zonage no 314-07 »

CONSIDÉRANT QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 septembre 2020 et que le 1er projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement no 420-20 aux fins de modifier le règlement no 314-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à permettre la classe d'usage « Id » Industrie Extractive à l'intérieur de la zone 40-F;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation écrite du 14 septembre au 5 octobre 2020 ainsi qu'une assemblée de consultation publique le 5 octobre 2020 de 18 h à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande provenant de la population pour une approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de *sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 314-07 fut adopté le 7e jour du mois de septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 314-07 DE FAÇON À PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « Id » *INDUSTRIE EXTRACTIVE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 40-F*;

Il est proposé par le conseiller M. Joey Veilleux;
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le règlement no 420-20. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2020-11-202

06.04 - Adoption du règlement no 411-20 aux fins de modifier le règlement no 312-07 « plan urbanisme »

CONSIDÉRANT QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 mars 2020 et que le 1er projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 411-20 aux fins de modifier le règlement no 312-07 intitulé « plan urbanisme » de façon à procéder à la concordance du nouveau règlement no 130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation écrite du 14 septembre au 5 octobre 2020 ainsi qu'une assemblée de consultation publique le 5 octobre 2020 de 18 h à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le second projet de règlement à la séance du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 312-07 fut adopté le 17e jour du mois d'octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Mme Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 411-20 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2020-11-203

06.05 - Adoption du règlement no 412-20 aux fins de modifier le règlement no 313-07 intitulé « règlement relatif aux permis et certificats »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 mars 2020 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation écrite du 14 septembre au 5 octobre 2020 ainsi qu'une assemblée de consultation publique le 5 octobre 2020 de 18 h à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 412-20 aux fins de modifier le règlement no 313-07 intitulé « règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement, et de construction de façon à adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et d'ajouter une condition préalable à l'émission d'un permis de construction ».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le second projet de règlement à la séance du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, les règlements numéro 313-07, fut adopté le 17^e jour du mois d'octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le règlement no 412-20. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**2020-11-204 06.06 - Adoption du règlement no 413-20 aux fins de modifier le «
règlement de zonage »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 mars 2020 et que le 1^{er} projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 413-20 aux fins de modifier le règlement no 314-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à procéder à la concordance du nouveau règlement no 130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation écrite du 14 septembre au 5 octobre 2020 ainsi qu'une assemblée de consultation publique le 5 octobre 2020 de 18 h à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le second projet de règlement à la séance du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande provenant de la population pour une approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 314-07 fut adopté le 17^e jour du mois d'octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le règlement no 413-20 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**2020-11-205 07.01 - Résolution pour l'acceptation finale des travaux de pavage
2019 sur le Rang Cumberland et la rue Turcotte**

CONSIDÉRANT QUE la retenue pour le projet d'asphaltage du Rang Cumberland et de la rue Turcotte arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QU'aucune problématique n'a été soulevé et que les travaux sont considérés conformes;

CONSIDÉRANT QUE la retenue de 10 %, qui s'élève au montant de 13 509.80 \$ pourra être libérée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin libère la retenue au montant de 13 509.80 \$ à Pavage Sartigan concernant les travaux de pavage 2019 sur le Rang Cumberland et la rue Turcotte.

ADOPTÉE

2020-11-206 07.02 - Dépôt des états comparatifs

Dépôt de l'état comparatif (compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant réalisés au 30 septembre 2020)

Dépôt de l'état comparatif (compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier)

**2020-11-207 07.03 - Résolution acceptation du calendrier des séances du conseil
municipal pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Toutes les séances ordinaires débiteront à 18 h 30 :

- 11 janvier (2e lundi)
- 1er février
- 1er mars
- 12 avril (2e lundi)
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 9 août
- 7 septembre (mardi)

- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et sec.-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2020-11-208 07.04 - Résolution adoption des prévisions budgétaires de la Régie des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu les prévisions budgétaires 2021 de la Régie des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du document;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte les prévisions budgétaires 2021 de la Régie des Etchemins;

2020-11-209 07.05 - Résolution acceptation états financiers 2019 Office d'habitation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les états financiers 2019 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a versé à l'Office d'habitation un montant de 2 524 \$ en 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation a terminé avec un déficit et que la Municipalité verse à l'organisme 10 % de ce déficit, qui s'élève à 4 098 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra verser un montant de 1 574 \$ pour combler la part municipale du déficit annuel de l'Office d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte les états financiers de 2019 et versera à l'organisme 1 574 \$ pour combler la part municipale du déficit.

2020-11-210 07.06 - Résolution TECQ 2019-2023

**Résolution - programmation travaux dans le programme TECQ
2019-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2020-11-211

**07.07 - Résolution - Programme de soutien aux politiques
familiales municipales**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Laurier Poulin;
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin confirme que Mme Nancy Mathieu est l'élu, l'élue responsable des questions familiales.

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2020-11-212

08.01 - Résolution acceptation de la modification à l'Entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins pour 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une résolution de la MRC des Etchemins mentionnant que l'article 6.3 Dépassement du nombre d'heures réservées de l'Entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection sera modifiée pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la modification est la suivante « le Conseil de la MRC des Etchemins prend la décision qu'il n'y aura pas de majoration de 25 % du taux horaire facturée pour l'année 2021 en cas de dépassement du nombre d'heures réservées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renéé Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est en accord avec la présente modification à l'Entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins pour 2021.

ADOPTÉE

2020-11-213

08.02 - Résolution pour autoriser Claude Mathieu à évaluer le projet de transformation de l'église

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en réflexion à savoir si le projet de transformation et d'agrandissement de l'église se poursuivra;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre de Claude Mathieu, coordonnateur du comité de l'église, pour que le projet soit analysé de nouveau par

le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Claude Mahtieu désire présenter au conseil municipal un projet de moins grande envergure, soit la transformation de l'église seulement;

CONSIDÉRANT QUE Claude Mathieu est mandaté pour :

- Faire une analyse d'un projet de plus petite envergure (aménagement d'une salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque);
- Faire l'exercice financier nécessaire pour déterminer quel pourrait être les nouveaux coûts du projet;
- Déposer un nouveau projet et un nouveau bilan financier au conseil municipal lors du comité de travail prévu le 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;

IL EST SECONDÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU

Note : Les conseillers M. Maxime Veilleux et M. Joey Veilleux sont en désaccord

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate Claude Mathieu à analyser les coûts pour un projet d'aménagement d'une salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque dans l'église;

QUE le le conseil municipal de Saint-Benjamin n'assumera aucun frais en lien avec l'étude d'un nouveau projet;

QUE M. Claude Mathieu assumera tous les coûts en lien avec l'étude d'un nouveau projet comprenant les frais provenant de la firme d'architecture, d'ingénierie, et autres.

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin n'autorise pas M. Claude Mathieu à faire produire de nouveaux plans pour le projet;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise M. Claude Mathieu a communiquer avec Atelier 5 pour demander des informations sur l'estimation des coûts;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin devra délibéré à nouveau à la suite du dépôt d'un nouveau projet.

ADOPTÉE

09 - TRAVAUX PUBLICS

10 - RESSOURCES HUMAINES

11 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2020-11-214

11.01 - Résolution acceptation entente entraide incendie Ville Beauceville

ATTENDU QUE les deux parties ci-haut mentionnées désirent conclure une nouvelle entente d'entraide mutuelle lors d'incendie ou autres évènements qui met en cause les services incendie;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entraide favorise équitablement les services aux citoyens concernés, la sécurité des citoyens et la protection des biens et du patrimoine;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente a pour but d'encadrer les frais lors d'entraide, incendie, à l'intérieur des municipalités qui sont desservies par la présente entente.

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et l'intervention d'urgence;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre 5-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à jour l'entente déjà en place et encadrer les nouvelles modalités d'assistance requise au schéma de couverture de risques ou autres interventions nécessitant les ressources humaines et matérielles de son service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de signer l'entente d'entraide incendie avec la Ville de Beauceville et mandate la mairesse, Mme Martine Boulet et la directrice générale Mme Isabelle Beaudoin à signer pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2020-11-215

13.01 - Dépôt lettre Claude Mathieu - projet église

Dépôt d'une lettre de Claude Mahtieu pour le projet de l'église.

2020-11-216

13.02 - Résolution acceptation travaux supplémentaires 14e Rang Est

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 14e Rang Ouest et Est sont pratiquement terminés;

CONSIDÉRANT QU'une partie du fossé sur le 14e Rang Est s'est miné et que le matériel installé ne pourra pas tenir longtemps étant donné l'écoulement d'eau important à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE Construction Abénkis doit terminer les déficiences au contrat et qu'en même temps il pourra procéder aux

travaux d'enrochement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise Construction Abénakis pour procéder aux travaux d'enrochement dans le 14e Rang Est sur une distance de 1 200 pieds, et ce, au coût de +/- 30 000 \$;

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2020-11-217

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 09.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse